

Dès le 21 septembre, la CCI Gard a activé une cellule de crise de 20 collaborateurs pour aider au redémarrage de l'activité dans le Nord-Ouest du Département du Gard. Parallèlement et en coordination avec les Mairies, le classement en catastrophe naturelle a été demandé. Moins d'une semaine après les violents orages, la CCI Gard a constaté l'ensemble des entreprises sinistrées et dresse un premier bilan des impacts économiques.

75 entreprises sinistrées sur 22 communes

Les communes les plus sévèrement touchées sont le Val d'Aigoual (22 entreprises sinistrées) et Anduze (16 entreprises sinistrées). La reconnaissance en état de catastrophe naturelle a été obtenue pour toutes les communes fortement impactées mais les secteurs de la restauration et du tourisme subissent une nouvelle épreuve, tout comme les commerces de proximité qui ne peuvent plus délivrer de service à la population.

A ce jour le montant du manque à gagner et des dommages est évalué à 14 millions d'euros. Parmi les 75 entreprises sinistrées, 43 emploient des salariés, ce sont donc 84 emplois qui sont directement menacés.

Les actions concrètes de la CCI Gard

Sécurité

La CCI Gard prend en charge un gardiennage de nuit du 24 au 28 septembre inclus pour assurer la sécurité des sites.

«Nous devons protéger nos entreprises et limiter les pillages» indique Eric Giraudier.

Proximité

Les 20 conseillers sont toujours mobilisés sur le terrain via la cellule dédiée (Tel : 04 66 879 879 | mail : intemperies@gard.cci.fr) pour accompagner les entreprises.

Report de charges et dispositifs particuliers

- Après avoir rencontré des restaurateurs et des campings sinistrés le 23 septembre, Eric Giraudier, Président de la CCI Gard a sollicité une demande d'exonérations et de plan d'étalement des prochaines échéances auprès de l'URSSAF et du Centre des Impôts.
- La Fédération Bancaire Française et la Banque de France ont été contactées pour obtenir une bienveillance sur les dossiers des entreprises sinistrées.
- La Région et le Département ont été sollicités pour obtenir l'élargissement du Fond L'Occal aux entreprises sinistrées.
- La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) a également été appelée à mobiliser le dispositif d'activité partielle par le biais d'un FISAC intempéries.
- Une aide d'urgence dans le cadre du fonds action sociale de la caisse a été mise en place par la Sécurité Sociale des Indépendants.

Contact presse : Anaïs PLET, T. 04 66 87 99 27, a.plet@gard.cci.fr

A propos

La Chambre de Commerce et d'Industrie Gard est un établissement public qui représente les entreprises du territoire dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des services. La CCI Gard est également un organisme de formation majeur avec plus de 4000 personnes formées sur le CAMPUS de la CCI chaque année.

